

Critères pour les plages



**PAVILLON BLEU
CANADA**
blueflag.ca



environmental
defence

L'organisme canadien
responsable du
programme Pavillon Bleu



Reconnu et respecté internationalement, le Pavillon Bleu est un écolabel décerné chaque année aux plages et aux marinas qui répondent à des critères stricts dans quatre catégories : la qualité de l'eau, la gestion environnementale, l'éducation et l'information environnementales et les règles de santé et de sécurité. Le programme a été fondé en 1987 et est géré par la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement (FEE), une organisation à but non lucratif établie au Danemark. À ce jour, 4000 drapeaux Pavillons Bleus flottent dans 49 pays.

La section canadienne du programme Pavillon Bleu est gérée par Environmental Defence, un organisme caritatif d'envergure nationale. Au Canada, 26 plages et 7 marinas ont obtenu la certification en 2016.

Ce qui est à l'origine du succès de la certification du Pavillon Bleu et la rend si unique, c'est son caractère holistique. Les critères du Pavillon Bleu ont été conçus de manière à faire en sorte que les plages qui reçoivent cet écolabel soient non seulement propres et respectueuses de l'environnement, mais également dotées de services et d'installations que recherchent les touristes partout dans le monde. C'est pour cette raison que le programme Pavillon Bleu est reconnu par l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation mondiale du tourisme et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Les critères du Pavillon Bleu sont divisés en quatre grandes catégories : la qualité de l'eau, la gestion environnementale, l'éducation et l'information environnementales et les règles de santé et de sécurité. Au sein de ces catégories, ils se subdivisent en deux types : les critères impératifs, qui doivent être respectés pour obtenir la certification du Pavillon Bleu, et les directives, qui ne sont pas obligatoires, bien qu'il soit fortement conseillé de les suivre.

Étapes pour obtenir la certification du Pavillon Bleu

- 1 PRISE DE CONTACT AVEC NOUS** – Si vous envisagez d'obtenir une certification pour votre plage, commencez par communiquer avec nous – nous aidons des collectivités à obtenir la certification du Pavillon Bleu depuis plus d'une décennie. Faisant partie d'un réseau national et international d'exploitants de plage, nous profitons de l'expérience et du savoir d'exploitants de plage du monde entier.
- 2 ÉTUDE DE FAISABILITÉ** – Avant que vous puissiez présenter une demande de certification du Pavillon Bleu, nous soumettrons votre plage à une étude de faisabilité. En plus d'examiner la documentation et les données sur la qualité de l'eau, nous irons vous rencontrer pour évaluer la plage et ses installations. Après cette visite des lieux, nous produisons un rapport d'étude de faisabilité exposant les étapes à suivre pour respecter les critères de la certification du Pavillon Bleu. Ce rapport constituera un cadre de travail utile pour orienter vos initiatives.
- 3 ÉTAPE DE LA CANDIDATURE** – Si votre municipalité/parc accepte d'adopter les recommandations formulées dans le rapport d'étude de faisabilité et décide de poursuivre les démarches pour l'obtention de la certification du Pavillon Bleu, votre plage deviendra « candidate » à la certification du Pavillon Bleu et s'amorcera alors l'étape de l'essai pilote. À titre de candidat, vous pouvez faire la promotion des efforts que vous déployez pour obtenir la certification du Pavillon Bleu.
- 4 DEMANDE DE CERTIFICATION DU PAVILLON BLEU** – À partir du moment où votre plage respectera les critères de la certification du Pavillon Bleu, vous serez invité à présenter une demande de certification. Les demandes sont acceptées chaque année en janvier et doivent être accompagnées de quatre années de données sur la qualité de l'eau et d'autres documents pertinents.
- 5 JURY RÉGIONAL DU PAVILLON BLEU** – Le jury régional est composé d'experts indépendants en éducation à l'environnement, en qualité de l'eau, en gestion environnementale, en sécurité et en tourisme. Il examine toutes les demandes en février et transmet les demandes retenues à un jury international pour approbation finale.
- 6 JURY INTERNATIONAL DU PAVILLON BLEU** – Le jury international examine toutes les demandes qu'il a reçues en avril. Après l'annonce de la décision du jury, Environmental Defence communique les résultats à tous les candidats canadiens. Cette



information est frappée d'un embargo médiatique jusqu'au moment de l'annonce officielle, qui a lieu en mai. Nous publions alors un communiqué de presse visant à promouvoir les plages certifiées et candidates du Canada.

7 DÉBUT DE LA SAISON DE BAINNADE DU PAVILLON BLEU!

– Dès son ouverture pour la baignade, une plage certifiée peut hisser le Pavillon Bleu! De nombreuses plages organisent une célébration pour souligner ce moment et nous contribuons à la promotion de tels événements. Environmental Defence effectue une surveillance des plages tout au long de la saison afin de veiller à ce qu'elles continuent de respecter les critères. Nous faisons la promotion de toutes les plages et les marinas ayant la certification du Pavillon Bleu dans le site BlueFlag.ca.

Pavillon Bleu Critères pour les plages



L'ÉDUCATION ET L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALES

- 1 L'information relative au Pavillon Bleu doit être affichée. (pg. 5)
- 2 Des activités d'éducation à l'environnement doivent être offertes aux utilisateurs des plages et faire l'objet de promotion. (pg. 6)
- 3 Les résultats d'analyse de l'eau doivent être affichés sur toutes les plages recevant l'écolabel. (pg. 6)
- 4 De l'information relative aux écosystèmes locaux doit être affichée. (pg. 7)
- 5 Un plan de la plage indiquant les installations proposées doit être affiché. (pg. 7)
- 6 Un code de bonne conduite qui reflète la législation relative à l'utilisation de la plage et de ses alentours doit être affiché. (pg. 7)



LA QUALITÉ DE L'EAU

- 7 La plage doit se conformer aux exigences concernant la fréquence d'échantillonnage de la qualité des eaux de baignade. (pg. 8)
- 8 La plage doit se conformer aux exigences en matière d'analyse de la qualité de l'eau. (pg. 8)
- 9 Les rejets domestiques, industriels ou d'eaux usées devraient ne pas porter atteinte à la zone de baignade. (pg. 10)
- 10 Les eaux de baignade doivent respecter les limites de concentration en entérocoques intestinaux et Escherichia coli (E.coli). (pg. 10)
- 11 Les eaux de baignade doivent respecter les exigences relatives aux paramètres physiques et chimiques suivants. (pg. 10)



LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

- 12 L'autorité locale responsable de la plage doit mettre en place un comité de gestion de la plage. (pg. 11)
- 13 L'exploitant/l'organisme responsable de la plage doit respecter toute la réglementation qui s'applique à celle-ci. (pg. 11)
- 14 Des activités de gestion et de conservation des milieux vulnérables doivent être mises en place. (pg. 12)

- 15 La plage doit rester propre. (pg. 12)
- 16 Les algues et autres débris naturels doivent être laissés sur la plage. (pg. 12)
- 17 La gestion des ordures doit être conforme à la réglementation (les conteneurs doivent être en nombres suffisants et entretenus régulièrement). (pg. 13)
- 18 Une collecte sélective comprenant un recyclage des déchets doit être mise en place sur la plage. (pg. 13)
- 19 Un nombre adéquat de sanitaires doit être présent. (pg. 13)
- 20 Les sanitaires doivent être gardés propres. (pg. 14)
- 21 Les eaux usées doivent être évacuées vers un établissement de traitement. (pg. 14)
- 22 Le camping, la conduite et le déversement de déchets doivent être interdits sur la plage. (pg. 14)
- 23 L'accès des animaux domestiques à la plage doit être interdit. (pg. 14)
- 24 Les bâtiments et les équipements destinés aux plages doivent être bien entretenus. (pg. 15)
- 25 Les habitats d'eau douce ou marins vulnérables à proximité de la plage doivent être surveillés. (pg. 15)
- 26 Des moyens de transport durables doivent être promus dans la zone de la plage. (pg. 15)



LES RÈGLES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

- 27 Des mesures de sécurité publique satisfaisantes doivent être mises en place. (pg. 16)
- 28 Du matériel de premiers soins doit être présent sur la plage. (pg. 17)
- 29 Un plan d'urgence doit être mis en place en cas de pollution accidentelle. (pg. 17)
- 30 Les différents usages et utilisateurs de la plage doivent être gérés afin d'empêcher les conflits et les accidents. (pg. 18)
- 31 Des mesures de sécurité doivent être en place afin de protéger les utilisateurs de la plage. (pg. 18)
- 32 Un point d'eau potable doit être présent à la plage. (pg. 19)
- 33 Au moins une plage doit être aménagée pour accueillir les personnes à mobilité réduite (accès et installations). (pg. 19)



L'ÉDUCATION ET L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALES

1 L'information relative au Pavillon Bleu doit être affichée.

Critère impératif

Le panneau d'information Pavillon Bleu

Une fois que la certification du Pavillon Bleu est attribuée, la plage doit mettre en place un panneau d'information Pavillon Bleu. Celui-ci doit être prêt pour l'ouverture de la saison de baignade. Le panneau d'information permet d'informer les visiteurs sur le programme Pavillon Bleu, sur ce que la communauté a mis en place pour remplir les critères et sur ce que la plage a à offrir. Il met en évidence la localisation de services et équipements clés comme les sanitaires ou les équipements de premiers soins. Le panneau d'information Pavillon Bleu permet au public de trouver de l'information sur qui contacter s'il a des questions et préoccupations. Le panneau d'information est aussi utilisé pour afficher de l'information sur les écosystèmes locaux, les activités d'éducation à l'environnement à venir au cours de la saison de baignade et les dernières analyses de la qualité de l'eau.

Pour que le panneau d'information soit visible, il est recommandé de le mettre à un point d'entrée ou à un autre endroit de passage fréquent. Pour les grandes plages, il doit y avoir un panneau d'information au moins tous les 500 mètres.

Pavillon Bleu Canada a un modèle de panneau d'information qui peut être adapté pour incorporer l'information locale pertinente. Le modèle permet aux candidats du Pavillon Bleu de ne pas avoir à créer le panneau d'information à partir de rien. Cela garantit aussi que le panneau d'information incorpore les éléments nécessaires suivants :

- 1 Le logo Pavillon Bleu
- 2 Le nom de la plage
- 3 De l'information sur le programme Pavillon Bleu
- 4 Les coordonnées des représentants locaux, nationaux et internationaux du Pavillon Bleu
- 5 Les dernières analyses d'eau de baignade
- 6 Le code de bonne conduite
- 7 De l'information sur la faune et la flore environnantes
- 8 Le plan détaillé de la plage
- 9 Les consignes de sécurité
- 10 L'explication des quatre catégories de critères du Pavillon Bleu
- 11 La durée de la saison de baignade
- 12 De l'information sur les activités d'éducation à l'environnement

2 Des activités d'éducation à l'environnement doivent être offertes aux utilisateurs des plages et faire l'objet de promotion.

Critère impératif

La communauté doit offrir au moins cinq activités d'éducation à l'environnement pendant toute la saison de baignade. Quelques-unes de ces initiatives doivent se tenir sur la plage et mettre directement l'accent sur les écosystèmes côtiers. Toutes les activités d'éducation à l'environnement doivent faire l'objet de promotion sur la plage. Les activités à venir peuvent être annoncées sur des affiches, à un centre d'information, au bureau d'accueil, sur un tableau d'affichage, sur un tableau blanc ou sur un tableau-annonce. Ces éléments feront l'objet d'une vérification lors des visites de contrôle annuelles.

Il n'est pas nécessaire que le candidat organise lui-même toutes les activités d'éducation à l'environnement. Nous encourageons les partenariats avec des organismes locaux, comme les groupes citoyens de type « les amis de... », les organisations non gouvernementales à vocation écologique, les offices de protection de la nature, les clubs de naturalistes ou tout autre groupe communautaire. Les activités d'éducation à l'environnement peuvent aussi être intégrées à d'autres activités communautaires, ce qui peut se traduire par l'installation d'un stand d'information sur le Pavillon Bleu permettant de promouvoir le programme auprès de la population et de sensibiliser celle-ci aux problèmes environnementaux.

Les activités d'éducation à l'environnement peuvent prendre plusieurs formes. Elles peuvent être divisées dans les catégories suivantes :

- 1 La participation passive : expositions, films, présentations, diaporamas, conférences, débats, etc.
- 2 La participation active : tours guidés, jeux éducatifs, journées de nettoyage de la plage,

Pavillon Bleu Canada encourage le partenariat avec des organisations locales comme les organisations environnementales à but non lucratif

concours de photos et artistiques, projets « d'adoption d'une plage », chasses au trésor écologiques, programmes de suivis environnementaux, etc.

- 3 Les activités de formation : séance de formation pour les professeurs, le personnel municipal, les sauveteurs, les étudiants du semestre d'été, les préposés à l'entretien ménagé, etc.
- 4 La publication et les médias : la production de brochures, autocollants, t-shirts, sacs, panneaux d'interprétation, lettres d'information dans les écoles et au sein de la municipalité, livres, affiches; la diffusion d'émissions de radio, etc.
- 5 La création d'un centre d'information environnemental sur le Pavillon Bleu : il est recommandé que les plages Pavillon Bleu possèdent un centre d'information et d'éducation à l'environnement servant à la diffusion de renseignements concernant le Pavillon Bleu et les questions environnementales. Tout espace commun peut servir de centre d'information, pourvu qu'y soient offertes des activités, des expositions et de l'information sur l'environnement. Le centre et l'information diffusée doivent s'adresser au grand public et ne pas cibler que les enfants d'âge scolaire.

3 Les résultats d'analyse de l'eau doivent être affichés sur toutes les plages recevant l'écolabel.

Critère impératif

Les touristes sont attirés par les plages Pavillon Bleu, car elles sont associées à une bonne qualité de l'eau. Il est donc important que les utilisateurs des plages puissent facilement accéder aux résultats des dernières analyses de qualité de l'eau. Les résultats d'analyse des taux de E.coli doivent être affichés dès qu'ils sont disponibles sur la plage et sur la page Web de la plage à blueflag.ca.

Le panneau d'information Pavillon Bleu doit incorporer un emplacement pour les résultats d'analyse de l'eau. Les résultats peuvent aussi être affichés aux stations

de sauvetage (ou à proximité d'autres installations pertinentes) ainsi que sur un panneau sur pied, un tableau blanc magnétique ou un tableau d'affichage.

Le format idéal pour afficher les résultats des analyses des taux de E.coli est sous la forme d'un tableau ou d'un graphique. Celui-ci doit comporter une explication indiquant en quoi les résultats respectent les critères du Pavillon Bleu. Les résultats doivent être facilement accessibles et affichés de façon à ce qu'ils soient compréhensibles.

4 De l'information relative aux écosystèmes locaux doit être affichée.

Critère impératif

Les plages ne sont pas des bacs à sable stériles — ce sont des écosystèmes vivants qui permettent la survie de nombreuses espèces côtières. Le panneau d'information Pavillon Bleu doit refléter le caractère unique de chaque plage. Il doit afficher de l'information relative aux espaces et phénomènes naturels à proximité de votre plage. L'information peut aussi être affichée aux centres touristiques, aux destinations touristiques et aux centres d'accueil.

Les thèmes peuvent ainsi porter sur :

- Des zones sensibles sur le plan écologique
- Des espèces en péril

- Des sites importants pour les oiseaux
- Les caractéristiques uniques comme les dunes
- Les fonctions des habitats littoraux et riverains
- Les milieux humides et leur rôle dans les bassins hydrographiques.
- Les populations locales de poissons

Si votre plage représente une zone d'habitat pour les espèces en péril, vous devez nous faire parvenir votre plan de gestion et les permis nécessaires avec votre demande de certification de Pavillon Bleu.

5 Un plan de la plage indiquant les installations proposées doit être affiché.

Critère impératif

Le plan de plage doit permettre aux visiteurs d'identifier la zone « Pavillon Bleu » ainsi que les équipements et les services offerts par la plage. Le plan de plage doit être facilement lisible et il doit être orienté dans le même sens que la plage. Il doit aussi comporter un point « Vous êtes ici ». Les symboles du Pavillon Bleu doivent être utilisés. Ceux-ci vous seront fournis par Pavillon Bleu Canada. Il est important de se référer au modèle de panneau d'information envoyé par Pavillon Bleu Canada avant de créer votre propre carte. Cela permettra que la carte puisse rentrer dans l'espace prévu à cet effet.

La carte doit comporter :

- Point « Vous êtes ici ».
- Sauveteurs ou le matériel de sauvetage
- Zones de baignade surveillées (pour les plages avec sauveteurs)
- Matériel de premiers soins
- Téléphones
- Sanitaires (incluant s'ils comportent un accès pour les personnes à mobilité réduite)
- Points d'eau potable

- Zones de stationnement pour les voitures et les vélos
- Sites de camping autorisés à proximité de la plage
- Installations de recyclage
- Emplacement des points d'échantillonnage de l'eau
- Points d'accès pour les personnes à mobilité réduite
- Zonage (baignade, surf, navigation, voile, etc.)
- Transport public à proximité
- Voies piétonnes
- Limites de la zone Pavillon Bleu
- Emplacement des autres panneaux d'information
- Rivières ou les zones d'arrivées de l'eau
- Repères locaux (si applicable)
- Points de rejet des eaux fluviales
- Zones sensibles sur le plan écologique à proximité, etc.
- Rose des vents
- Échelle

6 Un code de bonne conduite qui reflète la législation relative à l'utilisation de la plage et de ses alentours doit être affiché.

Critère impératif

Le tourisme écologique n'est possible que si les utilisateurs des plages respectent l'environnement. La diffusion d'un code de bonne conduite encourage les comportements sécuritaires et écoresponsables. Il permet aussi aux visiteurs de se familiariser avec les règles et les lois locales.

Le code de bonne conduite doit être affiché sur le panneau d'information Pavillon Bleu. Il peut aussi être affiché à d'autres endroits tels qu'aux points d'entrée ou dans des zones pertinentes. Les symboles fournis par Pavillon Bleu Canada doivent être utilisés le plus souvent possible, car ils sont reconnus internationalement et compréhensibles dans différentes langues.



LA QUALITÉ DE L'EAU

Le programme Pavillon Bleu est un programme international. Il est donc important que toutes les plages qui en font partie remplissent les mêmes critères internationaux. Les critères de qualité de l'eau sont basés sur la directive des eaux de baignade dans l'Union européenne.

Les critères internationaux du programme Pavillon Bleu constituent les exigences minimales à respecter. Chaque pays peut les renforcer ou les compléter afin de tenir compte de normes nationales ou régionales plus élevées. Les critères établis par Pavillon Bleu Canada s'appuient donc sur les Recommandations au sujet de la qualité des eaux utilisées à des fins récréatives au Canada (2012). De plus, les plages situées en Ontario ou au Québec doivent également respecter le protocole de gestion des plages de la province.

7 La plage doit se conformer aux exigences concernant la fréquence d'échantillonnage de la qualité des eaux de baignade.

Critère impératif

Les exigences canadiennes du Pavillon Bleu

Les plages d'eau douce du Canada doivent faire l'objet d'un échantillonnage régulier afin de vérifier qu'elles respectent les limites de concentration en E.Coli, de même que celles d'eau salée afin de s'assurer du respect des limites de concentration en entérocoques intestinaux. Les plages certifiées Pavillon Bleu doivent avoir plusieurs sites d'échantillonnage représentant la majorité de la zone de baignade. Si la plage est

plus longue que 1000 mètres, l'échantillonnage doit se faire tous les 200 mètres. Les échantillons doivent être pris au même endroit à chaque fois, y compris à l'endroit où la concentration des baigneurs est la plus élevée. Les échantillons doivent être pris à 30 cm en dessous de la surface de l'eau et doivent être pris au moins chaque semaine, le même jour de la semaine. Ils doivent aussi être pris à la même heure, idéalement quand le niveau de bactéries est généralement le plus élevé.

Les exigences internationales du Pavillon Bleu

Toutes les plages certifiées Pavillon Bleu doivent être testées à la fois pour les concentrations en E.Coli et en entérocoques intestinaux au moins cinq fois par saison. Les échantillons doivent être prélevés régulièrement à travers la saison de baignade. Pas plus de 30 jours doivent s'écouler entre les échantillonnages. De plus, un échantillon de chaque indicateur doit être prélevé jusqu'à 30 jours avant le début de la saison de baignade (avant le début de l'échantillonnage régulier).

Dans la mesure où la plupart des plages au Canada sont déjà testées régulièrement, des contrôles additionnels ne sont généralement nécessaires que pour le deuxième indicateur. Ainsi, les plages d'eau douce nécessiteront cinq échantillonnages distincts pour vérifier les concentrations en entérocoques intestinaux, alors que celles d'eau salée nécessiteront cinq échantillonnages distincts pour vérifier les concentrations en E.Coli. Dans la plupart des cas, le personnel responsable de l'échantillonnage régulier peut prélever les échantillons supplémentaires. Un agent municipal ou un agent des parcs peut aussi être formé pour les prélever. Les échantillons supplémentaires doivent être envoyés dans un laboratoire indépendant pour être analysés. Le candidat à la certification du Pavillon Bleu a la responsabilité de veiller à ce que tous les échantillons nécessaires soient pris et analysés.

Si les résultats des analyses des échantillons dépassent les valeurs limites régionales ou nationales, de nouveaux échantillons devront être prélevés dès



que possible afin de s'assurer que les conditions sont de retour à la normale et que la plage est de nouveau sans danger. Attendre trop longtemps avant de reprendre des échantillons prolonge non seulement la durée pendant laquelle la plage est déclarée impropre à la baignade, mais contribue également à décourager le public de venir s'y baigner. Une telle situation annulera les efforts déployés pour promouvoir la plage auprès de la collectivité et des touristes.

Dans le cas d'un déversement de pétrole, d'une invasion d'algues ou d'une autre situation extrême pouvant avoir un effet sur la qualité de l'eau, le gestionnaire de la plage doit temporairement enlever le drapeau et inscrire clairement la raison sur le panneau d'information.

8 La plage doit se conformer aux exigences en matière d'analyse de la qualité de l'eau.

Critère impératif

Pour respecter les exigences canadiennes du Pavillon Bleu, vous devez soumettre avec votre candidature les moyennes géométriques des résultats d'analyse d'un indicateur (E.Coli pour les plages d'eau douce et les entérocoques intestinaux pour les plages d'eau salée) pour quatre années.

Pour respecter les exigences internationales du Pavillon Bleu, vous devez transmettre les données d'au moins 20 échantillons pour E.Coli et d'autant d'échantillons pour les entérocoques intestinaux. Du moment où il y a un minimum de cinq échantillons pour chaque indicateur par saison de baignade, ceux-ci peuvent être pris au cours des quatre dernières années ou pendant la même saison de baignade. En outre, ils doivent être prélevés à des dates différentes.

Une fois que les résultats de qualité de l'eau sont disponibles, vous devez les télécharger sur le site internet national du Pavillon Bleu : blueflag.ca

Il est à noter que la plupart des plages canadiennes disposeront déjà des données suffisantes pour un des indicateurs en raison de leurs activités régulières d'échantillonnage. Il suffit dans ce cas de fournir les données brutes provenant de l'un des sites habituels d'échantillonnage où la concentration des baigneurs est la plus importante.

9 Les rejets domestiques, industriels ou d'eaux usées devraient ne pas porter atteinte à la zone de baignade.

Critère impératif

La collecte, le traitement et le rejet des eaux doivent respecter les lois provinciales concernant la protection de l'environnement et la qualité de l'eau, de même que les règlements canadiens sur les effluents des systèmes d'assainissement issus de la Loi sur les pêches.

Il ne devrait pas y avoir de rejets domestiques, industriels ou d'eaux usées dans la zone de baignade du Pavillon Bleu ou dans ses environs. S'il y a des points de rejets à proximité de la plage, ceux-ci doivent être mentionnés au moment de la demande de candidature. Les points de rejets ne doivent pas

nuire à l'environnement et compromettre la qualité de l'eau.

Avec la demande de candidature, un profil de la future zone de baignade du Pavillon Bleu doit être fourni. Celui-ci doit inclure de l'information à propos des sources potentielles de pollution, une description des caractéristiques physiques, géographiques et hydrologiques des eaux de baignade, et une évaluation des risques de formation d'algues et de cyanobactéries. Ces informations peuvent être recueillies par les agents de santé publique durant la surveillance de routine.

10 Les eaux de baignade doivent respecter les limites de concentration en entérocoques intestinaux et Escherichia coli (E.coli).

Critère impératif

Plages en milieu d'eau douce

Indicateur	International	Canada	Québec
E.coli	500	200	200
Entérocoques intestinaux	200	N/A	N/A

Plages côtières

Indicateur	International	Canada	Québec
E.coli	250	N/A	N/A
Entérocoques intestinaux	100	35	35

Les exigences canadiennes du Pavillon Bleu

Au Canada, les plages d'eau douce sont testées pour les concentrations en E.Coli et les plages d'eau salée le sont pour les concentrations en entérocoques intestinaux. Les données sont analysées en utilisant la moyenne géométrique de plusieurs sites d'échantillonnage.

C'est ce résultat qui est communiqué au grand public et la plage est jugée impropre à la baignade si les échantillons excèdent la valeur limite provinciale ou fédérale. Pour que votre plage soit admissible au Pavillon Bleu, au moins 80 pour cent de vos moyennes géométriques doivent être inférieures aux valeurs limites. Par exemple, si votre plage est au Québec, 80 pour cent de vos moyennes géométriques doivent être inférieures à 200 cfu/100 ml.

Les exigences internationales du Pavillon Bleu

Pour respecter les exigences internationales, il importe que les données brutes des deux indicateurs soient analysées au moyen de la méthode du 95e percentile. Une feuille de calcul Excel sera fournie avec la demande annuelle de certification du Pavillon Bleu. Il suffit de saisir les données brutes d'au moins 20 échantillons pour les deux indicateurs et le fichier calculera automatiquement si la qualité de l'eau respecte ou non les limites de concentration.

11 Les eaux de baignade doivent respecter les exigences relatives aux paramètres physiques et chimiques suivants.

Critère impératif

La qualité de l'eau ne doit pas être affectée par des paramètres physiques et chimiques comme les matières flottantes et l'huile. Les eaux de baignade doivent respecter les exigences suivantes :

- L'eau doit être exempte d'odeur et de pellicule huileuse.
- Il ne doit pas y avoir de matières flottantes comme des résidus goudronneux, du bois, des objets en plastique, des bouteilles, des contenants en plastique, en verre ou en toute autre substance.

Des mesures immédiates doivent être prises en cas de changement anormal. Cela inclut les changements de couleur, de transparence et de turbidité de l'eau. Si les signes de pollution chimique ou physique (ou d'infestation d'algues) de l'eau se répètent, le Pavillon Bleu doit être enlevé pour le reste de la saison.



LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

12 L'autorité locale responsable de la plage doit mettre en place un comité de gestion de la plage.

Critère impératif

Le Pavillon Bleu est un programme multidisciplinaire qui favorise la coopération de plusieurs partenaires et autorités au sein des municipalités. Cette collaboration est mise en évidence dans la demande de candidature. Différentes divisions sont ainsi amenées à coopérer afin de remplir la demande de candidature et fournir les documents requis. Le comité de gestion de la plage permet d'assurer que tout le personnel impliqué continue de travailler ensemble pour maintenir les standards du Pavillon Bleu tout au long de l'année. Le comité doit être composé de représentants de groupes communautaires, de clubs, d'organismes sans but lucratif et des autorités responsables de la conservation de la nature.

Le comité doit se réunir au moins deux fois par année pour discuter de la gestion de la plage et pour s'assurer que tous les critères sont remplis. Les membres du comité peuvent aussi participer à l'exécution du programme en apportant de l'aide au gestionnaire de la plage, en facilitant la mise en place des activités d'éducation à l'environnement ou en participant à la promotion du programme.

S'il y a une multitude de plages dans la communauté, un seul comité est nécessaire pour superviser tous les sites.

13 L'exploitant/l'organisme responsable de la plage doit respecter toute la réglementation qui s'applique à celle-ci.

Imperative

Le Pavillon Bleu représente une norme d'excellence qui exige que les candidats à la certification gèrent leurs plages et installations en respectant les règles régionales et nationales, ce qui comprend le code

du bâtiment et les règles relatives à la planification de l'occupation du territoire, au traitement des eaux usées, aux évaluations environnementales, à l'accessibilité et aux espèces en voie de disparition.

14 Des activités de gestion et de conservation des milieux vulnérables doivent être mises en place.

Critère impératif

Sur une plage certifiée Pavillon Bleu ou à proximité de celle-ci, il est possible qu'il ait des zones vulnérables nécessitant une gestion particulière. Lorsque c'est le cas, le gestionnaire de la plage doit consulter un organisme de conservation ou un expert en la matière pour obtenir des conseils sur la manière de gérer de tels sites. Si des zones vulnérables nécessitent un traitement spécial, au moment du dépôt de sa candidature, le demandeur doit confirmer que la consultation avec un expert ou un organisme de conservation a eu lieu et qu'un plan de gestion sera mis en place.

Cependant, la vulnérabilité de certaines zones peut empêcher que ces zones soient admissibles à la certification du Pavillon Bleu ou que de l'information soit affichée sur le panneau d'information, car cela

attirerait les gens vers ces zones vulnérables. Une montée du nombre de visiteurs pourrait menacer la faune et/ou les habitats vulnérables, par exemple en utilisant du terrain pour la construction d'installations, de stationnements, de sentiers, etc. En règle générale, la certification du Pavillon Bleu est accordée seulement aux sites qui démontrent une gestion responsable des visiteurs et une utilisation récréative durable qui soit de nature à empêcher que des dommages irréversibles affectent l'environnement local.

Si la plage certifiée Pavillon Bleu se situe à l'intérieur ou à proximité d'une zone de protection marine (ZPM), il est nécessaire de consulter le gestionnaire de la ZPM afin de veiller à ce que l'attribution de la certification du Pavillon Bleu soit compatible avec la conservation de l'écosystème et l'atteinte des objectifs de biodiversité.

15 La plage doit rester propre.

Critère impératif

Les visiteurs d'une plage certifiée Pavillon Bleu s'attendent à ce qu'elle soit propre. Il est donc important que la plage respecte cette norme. Selon la taille de la plage et les ressources dont vous disposez, vous pouvez choisir de nettoyer la plage à la main ou à l'aide d'un tamis mécanique. Lorsque c'est possible, il est préférable de la nettoyer à la main, car il s'agit de la méthode ayant le moins d'impact sur l'écosystème. Il peut cependant être difficile et long de nettoyer une grande plage à la main.

Quelle que soit l'option choisie, il est impératif que le nettoyage de la plage ne nuise pas aux espèces nicheuses locales comme les tortues, les grenouilles et les oiseaux de rivage. Certaines espèces en voie de disparition comme le crapaud de Fowler (*Anaxyrus fowleri*) s'enfouissent sous le sable et peuvent être

Quelle que soit l'option utilisée, il est impératif que le nettoyage de la plage n'interfère pas avec les espèces nicheuses locales comme les tortues, les grenouilles et les oiseaux de rivage.

blessees ou tuées par le tamis mécanique. Si la plage est un habitat pour les espèces à risque, un plan de gestion abordant notamment la question du moment et de la méthode du nettoyage doit être mis en place. Celui-ci doit être approuvé par les autorités compétentes.

16 Les algues et autres débris naturels doivent être laissés sur la plage.

Critère impératif

Seulement les déchets créés par l'homme doivent être enlevés de la plage. Les débris naturels peuvent jouer un rôle clé dans l'écosystème de la plage. Par exemple, quand les algues atteignent le rivage, elles aident à la formation des dunes. Elles libèrent des nutriments et offrent un important habitat d'alimentation pour les oiseaux de rivage et autres animaux. La végétation et les débris naturels doivent être laissés sur la plage. Cependant, la ligne de rivage doit être nettoyée à la main pour enlever les déchets qui peuvent y être soufflés par le vent.

La végétation peut être enlevée seulement si elle s'accumule au point de devenir dangereuse ou de provoquer une odeur nauséabonde. Elle peut être déplacée à un endroit désigné où elle peut continuer à offrir un habitat. Les algues peuvent aussi être séchées et utilisées comme fertilisant ou pour stabiliser les dunes. Si ces options ne sont pas possibles, les algues doivent être compostées.

17 La gestion des ordures doit être conforme à la réglementation (les conteneurs doivent être en nombres suffisants et entretenus régulièrement).

Critère impératif

Les conteneurs à ordures doivent avoir une apparence adaptée ainsi que fonctionnelle. Si possible, les conteneurs à ordures doivent être faits en matériaux respectueux de l'environnement comme du plastique recyclé ou du bois. Il vaut mieux utiliser des poubelles avec des couvercles, sinon celles-ci peuvent attirer la faune et les oiseaux.

Il doit y avoir assez de conteneurs à ordures pour servir toute la plage. Ils doivent être maintenus régulièrement, bien sécuritaires et espacés de façon appropriée. Pendant la haute saison touristique, l'espace entre les conteneurs à ordures peut être réduit et la fréquence à laquelle ils sont vidés, augmentée.

En résumé, quand vous devez choisir et placer vos conteneurs à ordures, voici les facteurs que vous devriez considérer :

- La capacité du conteneur
- L'utilisation de produits respectant l'environnement
- Les sortes et les sources des déchets
- Le volume de circulation piétonnière
- La fréquence de service
- L'environnement local (ex. Vents, fortes marées)
- Le farfouillage des poubelles par la faune et les oiseaux
- L'accès (ex. la taille, la surface)

18 Une collecte sélective comprenant un recyclage des déchets doit être mise en place sur la plage.

Critère impératif

Pour encourager le recyclage, celui-ci doit être facilement accessible pour les visiteurs des plages. Les poubelles de tris sélectifs doivent être en nombre suffisant et doivent être facilement repérables sur toute la plage. Vous devez fournir des conteneurs divisés en fonction des types de déchets qui seront recyclés par votre municipalité comme le papier, plastique, verre et métal. Les poubelles de tris doivent être bien conçues et comporter un affichage adéquat de façon à ce que le public soit encouragé à mettre leurs déchets dans la bonne division. Si votre centre de recyclage local ne nécessite pas de tri à la source, cette information doit être affichée.



19 Un nombre adéquat de sanitaires doit être présent.

Critère impératif

Les sanitaires doivent être équipés avec des éviers, du savon, des serviettes propres (en papier ou en tissu) ou des sèche-mains.

Il doit y avoir assez de sanitaires pour servir le nombre de visiteurs moyens présents durant la période de haute saison. Vous devez aussi prendre en compte la longueur de la plage et l'emplacement des points d'accès les plus importants. Les sanitaires doivent être facilement repérables grâce à la signalisation y compris celle présente sur le panneau d'information du Pavillon Bleu. Les sanitaires doivent être dotés

de lavabos et on doit pouvoir y trouver du savon et des serviettes propres (en papier ou en tissu) ou un sèche-mains. S'il n'y a pas d'eau courante, du désinfectant pour les mains doit être fourni. Si possible, les sanitaires doivent aussi comporter des douches, des vestiaires et des tables à langer.

Pour les plus petites plages, il peut être possible d'utiliser les sanitaires des magasins, cafés, restaurants et autres établissements à proximité. Cela peut être possible seulement si vous avez la permission des propriétaires et que la signalisation de la localisation des sanitaires est indiquée. L'accès aux sanitaires doit être sécuritaire et accessible aux personnes à mobilité réduite.

20 Les sanitaires doivent être gardés propres.

Critère impératif

Peu importe si votre plage est magnifique, des sanitaires mal entretenus donneront une mauvaise impression aux visiteurs. Il est important que les sanitaires soient vérifiés et lavés aussi souvent que nécessaire selon le nombre de visiteurs par jour.

Des produits écologiques non toxiques doivent être utilisés pour protéger l'environnement ainsi que la santé du personnel et des visiteurs. Si des serviettes en papier sont utilisées, elles doivent être faites avec du papier recyclé.

21 Les eaux usées doivent être évacuées vers un établissement de traitement.

Critère impératif

Pour les communautés qui possèdent des installations de traitement des eaux, les sanitaires doivent être connectés au traitement municipal des eaux usées pour que celles-ci soient traitées adéquatement. Si

les sanitaires sont connectés à un système septique, il est important que le système soit bien entretenu et ne fuie pas dans les eaux souterraines.

22 Le camping, la conduite et le déversement de déchets doivent être interdits sur la plage.

Critère impératif

Pour protéger l'écosystème de la plage et garder la plage propre, le camping, la conduite et le déversement de déchets doivent être interdits. Une signalisation adéquate, comprenant aussi de l'information sur les règlements municipaux pertinents, doit être en place pour informer le public de ces interdictions.

Les véhicules d'urgence et de travail sont les seuls à être autorisés sur une plage labellisée Pavillon Bleu.

Les véhicules d'urgence et de travail sont les seuls à être autorisés sur une plage certifiée Pavillon Bleu. Si vous rencontrez des problèmes avec des véhicules qui ne sont pas autorisés à rentrer sur la plage, des barrières doivent être mises en place pour empêcher

leur entrée. Dans le cas d'événements spéciaux qui nécessitent des véhicules sur la plage, un plan de gestion doit être élaboré pour éviter d'endommager l'écosystème local et pour empêcher des risques pour les utilisateurs de la plage.

23 L'accès des animaux domestiques à la plage doit être interdit.

Critère impératif

Les animaux domestiques sont interdits sur les plages certifiées Pavillon Bleu, à l'exception des chiens-guides pour les non-voyants. Les animaux domestiques sont permis dans les stationnements, les parcs, les chemins adjacents à la plage, mais pas sur la plage même. Dans ces zones, les animaux doivent être tenus en laisse et leurs excréments doivent être ramassés par les personnes qui en ont la charge.

S'il y a une demande importante de la part des propriétaires de chiens et que la plage est assez grande, il est conseillé de créer une aire pour les chiens à l'extérieur des limites de la zone Pavillon Bleu. Les deux espaces doivent être séparés et une signalisation adéquate doit être en place. La signalisation doit également demander aux propriétaires de ramasser les excréments de leurs animaux. Il est par ailleurs conseillé de mettre à la disposition des propriétaires de chiens des sacs et des poubelles afin de favoriser des comportements responsables.



24 Les bâtiments et les équipements destinés aux plages doivent être bien entretenus.

Critère impératif

Les installations doivent être entretenues en ayant une empreinte écologique des plus minime.

Les installations présentes à votre plage doivent refléter un standard d'excellence. Assurez-vous que les bâtiments et équipements soient propres, sécuritaires et bien entretenus.

Les installations doivent être entretenues de manière à produire la plus petite empreinte écologique possible. Cela inclut l'utilisation de produits écologiques comme de la peinture sans composés organiques volatils (COV) et des produits de nettoyage non toxiques. Vous devez aussi rechercher des moyens pour conserver l'eau,

par exemple en mettant en place des toilettes sèches ou à débit d'eau restreint et des capteurs de mouvement. Vous pouvez aussi économiser l'énergie en utilisant des ampoules à DEL.

Lors de la conception de nouvelles structures, assurez-vous que les permis requis ont été obtenus. Les projets de construction doivent se dérouler en dehors de la saison de baignade du Pavillon Bleu. De plus, il est important que les projets de construction ne perturbent pas les écosystèmes vulnérables. Si les projets de construction doivent inévitablement se dérouler pendant la saison de baignade, ils doivent être exécutés de façon à ce qu'ils ne perturbent pas les visiteurs ou qu'ils n'empêchent pas le respect par la plage des critères du Pavillon Bleu.

25 Les habitats d'eau douce ou marins vulnérables à proximité de la plage doivent être surveillés.

Critère impératif

S'il y a présence d'un habitat vulnérable (comme des herbiers ou un récif corallien) à 500 mètres ou moins de n'importe quel point d'une plage certifiée Pavillon Bleu, un programme de surveillance doit être mis en place et l'état de cet habitat doit être vérifié au moins une fois par saison.

L'autorité compétente ou un organisme spécialisé doit être consulté concernant la surveillance et la gestion de la zone vulnérable.

26 Des moyens de transport durables doivent être promus dans la zone de la plage.

Directive

Les transports peuvent avoir un impact considérable sur l'environnement, que ce soit à travers les effets sur la qualité de l'air ou à travers une augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Une plage qui se dit durable doit être accessible à vélo, à pied ou en transport public.

Il y a plusieurs façons d'encourager l'utilisation des moyens de transport durables :

- Fournir et encourager le transport public comme le train, l'autobus et le tramway électrique.
- Offrir un service de navette pour se rendre à la plage et en partir.
- Fournir aux cyclistes et piétons des sentiers jusqu'à la plage.
- Mettre en place des infrastructures et équipements pour les vélos, notamment des sentiers, des supports à vélos et un service de location ou de prêt de vélos.
- Garantir la présence de trottoirs adéquats pour favoriser la marche à pied.





LES RÈGLES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

27 Des mesures de sécurité publique satisfaisantes doivent être mises en place.

Critère impératif

Chaque plage comporte des caractéristiques physiques et risques différents. Pour que votre plage soit aussi sécuritaire que possible, la première étape est de réaliser une vérification de la sécurité aquatique. Contactez pour ce faire la Société de sauvetage, un organisme de bienfaisance qui se consacre à la prévention de la noyade. Un représentant pourra ainsi évaluer votre plage en tenant compte de facteurs tels que la taille de la plage, le nombre de visiteurs et les risques présents. La vérification permettra de dresser une liste de recommandations sur les mesures de sécurité qui doivent être mises en place et de préciser si vous avez besoin d'équipements de sauvetage ou de sauveteurs. Pour recevoir la certification du Pavillon Bleu, vous devrez suivre les recommandations formulées à la suite de cette vérification.

Plages avec des équipements de sauvetage seulement

L'équipement de sauvetage est composé d'une perche de sauvetage, d'une bouée de sauvetage et d'une corde. Le matériel doit être monté sur un support clairement identifié comme station de sauvetage. L'équipement doit être accompagné d'instructions qui expliquent comment l'utiliser et quoi faire en cas de sauvetage.

Les stations de sauvetage doivent être situées à chaque 100 mètres et positionnées de façon à ce qu'elles puissent être trouvées de n'importe quel point de la plage. Le vol ou le vandalisme peuvent arriver. C'est pour cela qu'il est important de mettre en place une signalisation prévenant des conséquences que peut entraîner une utilisation non autorisée de l'équipement. L'équipement doit être vérifié régulièrement et remplacé si nécessaire. Il est conseillé de mettre en place un programme d'inspection minimalement hebdomadaire.

Il n'est pas nécessaire de laisser l'équipement de sauvetage dehors 24 heures sur 24, mais il faut que la signalisation indique quand l'équipement est disponible. S'il y a déjà eu un vol, l'équipement peut être déplacé et stocké pendant la nuit, pourvu qu'il soit remis en place durant les heures d'ouverture de la plage.

En plus des stations de sauvetage, un téléphone d'urgence doit être accessible à proximité de la plage.

Plage avec des sauveteurs

Dans les endroits où des sauveteurs sont requis, ceux-ci doivent être au moins deux en service, et ce, en tout temps. Les stations de sauveteurs doivent être espacées de 200 mètres l'une de l'autre selon la visibilité et le nombre de baigneurs. Il peut être nécessaire d'augmenter le nombre de sauveteurs

pendant les heures de pointe, par exemple durant les week-ends et les vacances.

Les sauveteurs doivent détenir une certification de la Société nationale de sauvetage (SNS) à jour.

Les sauveteurs doivent être facilement identifiables et porter un uniforme standard. Chaque station doit être équipée de matériel de premiers soins et de sauvetage, conformément à la réglementation. La zone surveillée doit être clairement indiquée par des bouées ou des drapeaux. Si des drapeaux sont utilisés, le système en place doit être expliqué de façon à ce qu'il soit facilement compréhensible. Sur le plan de plage, la zone surveillée doit être clairement

La zone surveillée doit être clairement indiquée par des bouées ou des drapeaux.

identifiable et de l'information doit être donnée sur le moment où les sauveteurs sont en service.

Notez bien : La mise en place d'équipes de sauveteurs ou d'équipement de sauvetage doit être envisagée comme s'inscrivant dans une stratégie globale qui doit comprendre des activités d'information et d'éducation des baigneurs visant à prévenir les accidents en premier lieu.

28 Du matériel de premiers soins doit être présent sur la plage.

Critère impératif

Le matériel de premiers soins peut être offert à travers n'importe lequel ou tous les moyens suivants :

- a** Un sauveteur présent sur place
- b** Un poste de premiers soins avec du personnel qualifié
- c** De l'équipement situé dans un petit commerce ou dans un autre établissement de la plage
- d** Une trousse de premiers soins sur la plage

Si la plage est occupée et familiale, il est fortement recommandé que les stations de premiers soins soient supervisées par du personnel. Le personnel responsable des premiers soins doit posséder la qualification appropriée. Les stations de premiers soins qui ne sont pas supervisées doivent avoir du

matériel de base tel que des bandages, des gants, du désinfectant, des pansements, etc.

Les stations de premiers soins supervisées devraient aussi avoir :

- De l'eau froide et chaude
- Un lit d'infirmier
- Une bouteille d'oxygène et un masque
- Une planche dorsale

Les stations de premiers soins devraient être clairement indiquées pour que les visiteurs puissent facilement les repérer. Leurs emplacements et les heures d'ouverture devraient être affichés sur le panneau d'information Pavillon Bleu.

29 Un plan d'urgence doit être mis en place en cas de pollution accidentelle.

Critère impératif

Être préparé peut faire toute la différence pendant une situation d'urgence ou une catastrophe. Dans ce contexte, une urgence est définie comme un événement qui a un impact négatif très large sur la plage ou sur l'eau de baignade. Par conséquent, votre plan de mesures d'urgence doit prendre en compte les risques de pollution temporaire comme les déversements pétroliers, les déversements de matières toxiques et les rejets d'eaux usées causés par des inondations ou des conditions climatiques extrêmes.

Le plan de mesures d'urgence permettra aux élus, au personnel et aux organismes principaux d'intervention de prendre connaissance des procédures à suivre en cas d'urgence ou en cas de catastrophe naturelle, et des responsabilités des différents intervenants. Il contribuera à garantir la réaction la plus efficace possible à une situation d'urgence.

Le plan de mesures d'urgence doit inclure les éléments suivants :

- 1** Une liste des personnes à contacter et leurs responsabilités
- 2** La procédure d'évacuation si nécessaire
- 3** La procédure de communication pour prévenir le public
- 4** La communication avec Pavillon Bleu Canada et le retrait du Pavillon Bleu

En cas de pollution accidentelle qui rendrait la baignade particulièrement dangereuse, le public doit être informé immédiatement. L'information doit être affichée sur la plage, aux points d'accès, à travers les médias et sur le site municipal. La plage doit être fermée et le Pavillon Bleu descendu jusqu'à ce que l'incident soit terminé.

30 Les différents usages et utilisateurs de la plage doivent être gérés afin d'empêcher les conflits et les accidents.

Critère impératif

Le Pavillon Bleu encourage la pratique d'activités de plein air – les sports comme la planche, le surf cerf-volant, le surf et le kayak amènent les gens à passer du temps dehors et à retrouver un lien avec la nature qui les entoure. Si votre plage est utilisée pour de multiples activités, il est important que celles-ci soient délimitées pour prévenir des accidents. Une zone désignée de baignade doit être délimitée avec des bouées de baignade standard. Les zones récréatives doivent être indiquées sur le plan de la plage.

Les bateaux à moteur doivent circuler à au moins une distance de 100 à 200 mètres de la zone de baignade. De plus, les propriétaires de bateau à moteur doivent recevoir des directives concernant l'utilisation de leur embarcation et l'emplacement des différentes zones.

Si la plage est surveillée, les sauveteurs doivent veiller à ce que la délimitation des différentes zones

récréatives aquatiques soit respectée. Les différentes activités sur la plage doivent aussi être clairement délimitées et indiquées.

Les désagréments potentiels liés aux bruits causés par certaines activités (activités motorisées, radios et cerfs-volants) doivent aussi être pris en compte.

Si des événements spéciaux sont organisés sur la plage, ceux-ci doivent se passer en dehors de la zone de baignade principale et après les heures de baignade. Les habitats vulnérables doivent être protégés de la circulation des personnes. Si un événement ne permet pas le respect des critères du Pavillon Bleu, le drapeau doit alors être retiré pour la durée de l'événement. Quand ce type d'événement a lieu, les utilisateurs de la plage doivent être prévenus par un avertissement public sur la plage et par les médias locaux, de préférence avant l'événement.

31 Des mesures de sécurité doivent être en place afin de protéger les utilisateurs de la plage.

Critère impératif



L'accès à la plage doit être sécuritaire. Les plages qui sont difficiles d'accès doivent être équipées d'installations qui permettent un accès en toute sécurité telles que des marches sécuritaires avec une rampe. De même, il doit y avoir des passages piétons sur les routes les plus occupées qui se situent à proximité de la plage.

Les sentiers balnéaires et les chemins d'accès à la plage doivent être en bonne condition. Le stationnement doit être bien entretenu. Le stationnement doit être accessible par les personnes en fauteuil roulant et cela doit être clairement indiqué. Les autres accès doivent être sécuritaires avec des règlements pour les voitures et les vélos. La présence de pistes cyclables

doit être encouragée dans les endroits où elles sont pertinentes.

Si les bords des sentiers balnéaires sont plus haut que deux mètres au-dessus de la plage, une signalisation ou une barrière doit être mise en place pour empêcher les accidents. Cela est particulièrement important lorsque la surface de la plage est rocheuse.

Les plages Pavillon Bleu doivent être accessibles à toute personne même si elle n'est pas cliente d'un hôtel ou d'un club de plage. L'accès à la plage doit être gratuit. À certaines plages, l'accès au public peut comporter des frais d'accès minimes et raisonnables.

32 Un point d'eau potable doit être présent à la plage.

Directive

Il doit y avoir une source d'eau potable à la plage. C'est important pour la santé du public et cela empêchera les gens d'acheter et de jeter des bouteilles d'eau.



33 Au moins une plage doit être aménagée pour accueillir les personnes à mobilité réduite (accès et installations).

Critère impératif



L'accessibilité est un des aspects les plus importants d'une plage Pavillon Bleu. Il est donc important que la plage ait un stationnement, des sentiers et des installations de services. Les personnes à mobilité réduite devraient être capables d'accéder au moins à la plage et si possible à l'eau. L'accès peut être facilité par des rampes, des tapis adaptés pour fauteuils roulants et d'autres voies accessibles. Il est recommandé que la rampe d'accès

soit conçue et faite dans des matériaux qui s'intègrent avec l'environnement. Dans la mesure du possible, des matériaux respectueux de l'environnement doivent être utilisés.

La plage et les installations doivent respecter les réglementations régionales et nationales en ce qui concerne l'accès et les installations pour les personnes à mobilité réduite. De plus, les stationnements doivent avoir des espaces réservés aux personnes à mobilité réduite.

Quand le Pavillon Bleu est hissé sur une plage ou sur un port de plaisance, la communauté célèbre son engagement envers les critères stricts du Pavillon Bleu, la protection de ses écosystèmes et son soutien à une culture de gestion responsable de l'environnement. Pour les utilisateurs des plages, le Pavillon Bleu est un symbole d'excellence. Quand les touristes et les résidents voient le Pavillon Bleu, ils savent que la plage ou la marina répondent aux mêmes exigences de qualité que les autres plages et marina Pavillon Bleu à travers le monde.



Pour obtenir plus d'information sur le programme du Pavillon Bleu et savoir comment déposer une candidature :

Site internet:

BlueFlag.ca

Courriel:

info@blueflag.ca

Numéro de téléphone:

416-323-9521, poste 238

Les meilleures pratiques du programme Pavillon Bleu

Il y a des plages certifiées Pavillon Bleu partout au pays et certaines collectivités offrent d'excellents exemples de pratiques exemplaires visant à respecter les critères en matière de gestion environnementale et d'éducation à l'environnement. Nous espérons que ces initiatives sauront vous inspirer.

Gestion environnementale

Gestion des déchets à la fine pointe de la technologie dans le secteur riverain d'Halifax, en Nouvelle-Écosse

La municipalité régionale d'Halifax a installé sur le trottoir longeant la rive 15 poubelles écologiques comprenant quatre compartiments pour le tri des matières résiduelles. Ces compartiments permettent de recueillir séparément les contenants de boisson, le papier, les matières organiques et les déchets. Ils sont dotés de compacteurs alimentés par des panneaux solaires et lorsqu'ils sont pleins, un capteur envoie un courriel au bureau de gestion des déchets, ce qui permet une utilisation efficace des ressources en personnel et assure une collecte des matières résiduelles au moment nécessaire. L'apparence attrayante des poubelles, leurs illustrations faciles à comprendre et la forme appropriée de leurs ouvertures ont contribué à rendre le recyclage et le compostage plus simples que jamais. Le système a généré un taux de détournement de 95 pour cent pour les contenants de boisson et de 83 pour cent pour le papier. L'installation de ces poubelles est considérée comme l'une des meilleures initiatives

écologiques au Canada. Le projet a été financé par Nestlé Waters Canada et les poubelles ont été fabriquées par l'entreprise Big Belly Solar. <http://www.bigbelly.com/benefits/recycling/>



Programme de restauration des dunes au parc provincial Wasaga Beach, en Ontario

Chaque année, le personnel du parc provincial Wasaga Beach et des groupes communautaires locaux se réunissent pour restaurer les dunes d'eau douce du parc, afin de maintenir la durabilité et la santé de l'écosystème de la plage. Durant l'été, les zones riveraines de Wasaga Beach sont évaluées dans le but de repérer les aires jugées adéquates pour la formation de dunes et la plantation de végétation de plage. Les travaux de restauration ont lieu en automne, alors que les plantes sont en état de dormance, afin d'accroître leurs chances de survie pendant la transplantation. Des plaques d'ammophiles sont retirées de zones où la plante pousse en forte densité et transplantées dans des aires désignées. Une fois plantées, les ammphiles retiennent le sable



soufflé à leur base. Cette caractéristique stimule leur croissance verticale et horizontale, ce qui leur permet de survivre plus facilement dans l'écosystème instable des dunes, pour lequel elles sont adaptées.

Éducation à l'environnement

Programme de gestion des oiseaux d'eau de la Ville de Toronto, en Ontario

La Ville de Toronto a acheté son premier border collie en 1997 dans le cadre de son plan de gestion des populations de la bernache du Canada. Les grandes volées de bernaches du Canada peuvent constituer un problème pour les plages en raison de leurs fientes, qui souillent le sable et l'eau et nuisent ainsi à la qualité de cette dernière. Une bernache du Canada peut manger jusqu'à 1,8 kg de nourriture et excréter près de 1 kg de matière fécale par jour.

Ayant un instinct naturel pour mener les troupeaux, les border collies peuvent efficacement diriger des groupes de bernaches d'un emplacement vers un autre plus adéquat situé à proximité. Carol Guy, maître-chien professionnelle spécialiste des chiens de troupeau, dresse les border collies avec des moutons jusqu'à ce qu'ils soient adultes et répondent au sifflet et aux commandes vocales. Les chiens peuvent travailler dans des zones de grande circulation tout en demeurant fortement concentrés sur leur tâche, menant en équipe les bernaches à l'endroit voulu sans les blesser.

En plus d'être importants pour la gestion de l'environnement, les border collies font d'excellents ambassadeurs du programme de gestion des oiseaux d'eau. Le public étant très réceptif aux chiens, Carol a la possibilité de discuter avec les utilisateurs du parc et peut ainsi leur expliquer que nourrir les bernaches est une pratique nuisible autant pour les oiseaux eux-mêmes que pour l'environnement. Elle distribue des fiches de poche qui expliquent en quoi les bernaches nuisent à la qualité de l'eau. De la signalisation a également été installée dans les zones

où les gens nourrissent les oiseaux. Facile à lire et usant de pictogrammes, elle peut être comprise dans toutes les langues. Il s'agit d'un excellent exemple d'intégration de l'éducation à l'environnement aux activités de gestion environnementale.



Activités pour les naturalistes en herbe au parc provincial Wasaga Beach, en Ontario

Chaque semaine durant les mois de l'été, les naturalistes du parc provincial Wasaga Beach accueillent les familles dans le cadre d'une série d'activités pour les naturalistes en herbe visant à faire découvrir les écosystèmes et les habitats uniques du parc. Les thèmes abordés comprennent les espèces à risque, l'écologie des dunes et les espèces envahissantes. Les participants reçoivent au début de la saison un passeport de naturaliste en herbe dans lequel ils peuvent consigner leurs apprentissages et coller les autocollants remis par les naturalistes du parc durant chaque activité. Après avoir rempli leur passeport, les participants peuvent le remettre et courir la chance de gagner un prix.

Prévention de la propagation des espèces envahissantes par la Ville du Grand Sudbury, en Ontario

La Ville du Grand Sudbury déploie des efforts extraordinaires pour améliorer l'environnement local en collaboration avec ses citoyens. Dans le cadre de son Programme de la qualité des eaux lacustres, elle a offert conjointement avec l'Alliance du bassin versant du Grand Sudbury un atelier sur le nettoyage des embarcations à la rampe de mise à l'eau du lac Ramsey. Les citoyens ont été informés des moyens d'arrêter la propagation des espèces envahissantes comme le myriophylle en épi et le cladocère épineux. Nettoyer les embarcations sur le sol avec un appareil à pression est un excellent moyen d'éviter que ces espèces envahissantes s'immiscent dans des zones où on ne devrait pas les retrouver. Une telle mesure contribue également à protéger les écosystèmes naturels et à maintenir la biodiversité de nos cours d'eau.



Projection nocturne de films sur l'environnement dans la municipalité rurale de Gimli, au Manitoba

La municipalité rurale de Gimli tient sur le bord de la plage un festival de cinéma gratuit pendant lequel un grand écran est installé au-dessus de l'eau afin que la population puisse regarder des films depuis la plage. En plus de productions hollywoodiennes populaires, des films sur l'environnement sont diffusés pendant le festival. Cet été, les festivaliers ont pu regarder *How to Change the World*, un documentaire sur les fondateurs de Greenpeace. Ce film a sensibilisé les résidents de la municipalité aux enjeux environnementaux et aux moyens que nous pouvons employer pour mieux gérer l'environnement.

Cette initiative est une excellente façon d'offrir de l'éducation à l'environnement à un large public, au moins 5 000 personnes ayant assisté au festival de cinéma cette année.

Des films sur l'environnement ont également été diffusés au centre d'accueil des touristes en collaboration avec la campagne *Walk for Water* de la Fondation du lac Winnipeg. Les films présentés comprenaient *Fat Lake* et *What You Do Matters*.

Y a-t-il meilleur moyen d'apprendre sur les enjeux environnementaux que de relaxer sur la plage en visionnant un bon film?

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Le Pavillon Bleu est un écolabel reconnu et respecté partout dans le monde. Il est accordé aux plages et aux ports de plaisance qui répondent à des exigences strictes en matière d'information et d'éducation à l'environnement, de qualité de l'eau, de gestion environnementale, de sécurité et de services offerts.



**PAVILLON BLEU
CANADA**

blueflag.ca



**environmental
defence**

116 Spadina Avenue, Suite 300, Toronto, ON M5V 2K6
environmentaldefence.ca

ENVIRONMENTAL DEFENCE est particulièrement reconnaissante des généreuses contributions apportées par la Fondation Trillium de l'Ontario, Environnement Canada, et la province du Nouveau-Brunswick.